

DELIBERATION n° CS 02 12 25 Séance du 9 Décembre 2025

BUDGET DECHETS - TARIF DIB 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Procuration : 0

Absent : 6

Date de la convocation

Le 25/11/2025

Date d'affichage

Le Mardi 9 Décembre 2025 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Didier DUPONT, M. Jacques MORLAN, M. Jacques FAUBEC, M. Roger COMBRES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Patrick DUBOSC, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, Mme Céline SALLES

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'avec la fermeture du Houga au 31/12/2025, Trigone ne disposera pas assez de capacité pour accepter l'ensemble des résiduels produits par les ménages gersois, par conséquent il n'y aura plus de quotas délivrés aux professionnels à partir de 2026.

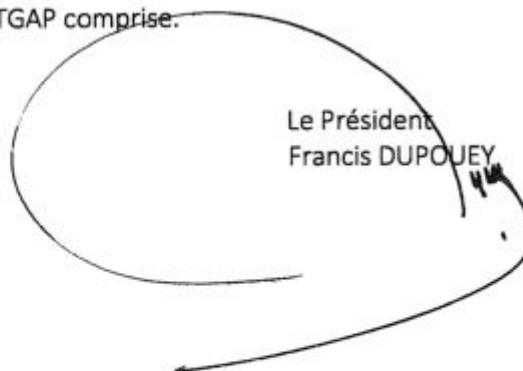
Toutefois, la collectivité propose de maintenir ce service à minima pour les organismes publics (communes, communauté de communes,....) et pour certaines associations.

Le coût de traitement hors département est estimé à 162 €HT/tonne, auquel il convient d'ajouter les frais de transport vers les nouveaux exutoires (moyenne de 40 €HT/T).

Le Président invite le Comité Syndical à fixer le tarif DIB pour l'année 2026.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- De fixer le tarif DIB 2026 à 200 €HT/tonne, TGAP comprise.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.